



communiqué

N°:
No.:

109

Le 2 août 1984

AMNISTIE ACCORDEE AUX PRISONNIERS POLITIQUES

EN POLOGNE

L'honorable Jean Chrétien, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a émis la déclaration suivante:

"Je me réjouis de la décision prise le 21 juillet par le Parlement polonais d'amnistier tous les prisonniers politiques en Pologne, y compris les quatre militants du KOR dont le procès s'était ouvert récemment puis avait été suspendu.

C'est là une étape positive et un signe encourageant que le Gouvernement est disposé à entamer un dialogue véritable avec le peuple polonais. J'espère que les autorités s'appliqueront maintenant résolument à établir tous les droits civils et syndicaux et à mener à bien le processus de réforme, deux éléments essentiels à la prospérité de la Pologne et à la réconciliation nationale.

- 30 -